

**JOURNÉE DU DÉVELOPPEMENT RURAL**  
Direction du Développement Rural (DGO3)  
17 décembre 2015, La Marlagne

**RAPPORT DE PARTICIPATION**

**Objectifs de la journée :**

- souligner l'évolution de la définition de la ruralité, et de proposer des pistes pour l'avenir ;
- spécifier les dispositions légales relatives à la politique du développement rural en Wallonie (nouvelle circulaire 2015/01 et récentes dispositions décrétales) ;
- expliciter la méthodologie liée à l'élaboration et la mise en œuvre de l'outil stratégique et prospectif que représente le PCDR (lancement de la démarche, projets éligibles, taux de subventionnement, etc.) ;
- présenter plusieurs exemples de réalisations subsidiées par le Développement rural.

**Liens et documents utiles :**

- Site web de l'événement reprenant les présentations et documents utiles :  
<http://agriculture.wallonie.be/journeedr>

**Eléments marquants:**

**1. Introduction**

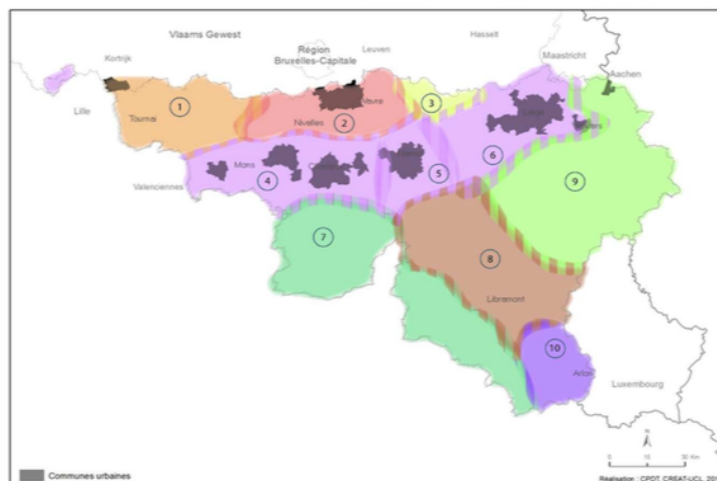
- 87 communes en PCDR actif
- 24 août 2015 – circulaire DR
- DR : 12,5 Mo € prévus pour 2016 – insuffisant vu le nombre de conventions qui doivent être acceptées...
- PwDR : 1,5 Mo € en 2016
- Accompagnement des communes (FRW, GREOA, ...) : 4 Mo €
- Soutien transcommunalité : 1 Mo €

**2. Evolution du concept d' « espace rural » à celui d' « espaces ruraux »**

*CREAT – Centre de Recherche et d'Etude pour l'Action Territoriale, Yves Hanin*

**A. Définitions des communes rurales : des typologies pour saisir la diversité**

- DGO3 2014 : densité de population et occupation du sol
  - Commune urbaine : - de 60% de surfaces rurales (agricoles, boisées et naturelles)
  - Commune semi-rurale : entre 60 et 85% de surfaces rurales (- de 150 hab/km<sup>2</sup>)
  - Commune rurale : + de 85% de surfaces rurales et – de 150 hab/km<sup>2</sup>
- CPDT 2015 : 10 types de communes wallonnes (synthèse des typologies existantes) selon critères économique, social, agriculture, rural, semi-rural ou urbain, ...  
Meilleure appréhension des réalités communales.



1. communes semi-rurales de la Picardie wallonne stagnation résidentielle et productive
2. communes urbaines et semi-rurales en croissance résidentielle et productive
3. communes semi-rurales développement agricoles mais sous pression résidentielle
4. communes semi-rurales en déclin agricole et résidentielle
5. communes semi-rurales et rurales en développement agricole et résidentiel
6. communes semi-rurales et urbaines en développent résidentiel et reconversion éco
7. communes rurales en stagnation ou déclin résidentiel et économique, bois et élevage
8. communes rurales en développement résidentiel et économique, bois et élevage
9. communes rurales en stagnation avec agriculture, bois et tourisme en développement
10. communes semi-rurales et rurales en développement résidentiel mais déclin économique et agricole

#### B. Evolutions contrastées

- Exemple de la métropolisation des Ardennes.
- Espace métropolitaine : concentration de population, certaines ville peu attractives
- Espace ruraux profonds : exode rural, fermeture des entreprises, diminution des services sociaux (assez limité en Wallonie)
- Espace périurbain : lotissement, etc.
- Espace rurbain : insertion dans le paysage, vie sociale, éléments agricoles perdurent (pas forcément gérés car l'agriculteur n'est pas toujours dans la communes), ... Ex : Rixensart.

Tendance actuelle : souhait de remailler le territoire mais attention le périurbain ne doit pas remplacer le rurbain.

#### C. Evolution occupation du sol

- 3 dimensions : foret/agriculture/nature
- SAU en diminution (43.000 ha perdus en 30 ans). Mais, parfois SAU = 0 alors que terres agricoles présentes... Cette observation est mieux réalisée maintenant et on constate que la SAU augmente en réalité : +150.000 ha non utilisés par les agriculteurs ou non déclarés ou utilisés pour autre chose
- Terres veines et vagues = qui quittent l'agriculture ou la forêt vers une urbanisation (transition) et qui deviennent plus naturelles
- Infrastructures TGV etc. augmentent
- Activités économiques augmente mais ça reste symbolique.
- L'agriculture laisse la place à l'urbain mais ça se tasse, moins dynamique. 2500 ha/an avant, maintenant 800 ha/an.

- Transferts : terres enherbées → cultures. Les terres enherbées sont le maillon faible car elles sont beaucoup transformées.

#### D. Outils

- CWATUPE > CoDT doublé par SDER > SDT (en chantier)
    - Utilisation rationnelle des territoires et des ressources
    - Attractivité des territoires augmente
    - Reconnaître la diversité des campagnes
    - Ruralité n'est pas un grand parc naturel
  - Plan de secteur – immuable depuis 1980
    - Etabli à l'époque où on avait besoin de prairies
    - Droit acquis, difficile de revenir en arrière car nécessité d'indemniser les propriétaires
    - Avant le PS, terres agricoles non protégées
    - Aujourd'hui, les surfaces agricoles > aux besoins des agriculteurs
    - ZACC vastes avec des projets → mettre en œuvre ces ZACC = mettre en péril le monde agricole car elles sont beaucoup utilisées par les agriculteurs
- Rmq : le PS est immuable mais il est aisé de faire des demandes pour extension et modifications toujours dans le même sens (achat de terrain) → faire preuve d'imagination pour éviter les terrains de 10 ha. Benchmarking pour construire autrement.

#### E. Pistes

- Entre densification et poursuite de l'étalement urbain → dans les communes rurales → développement pavillonnaire (grignote l'espace)  
→ Nouvelle dynamique de construction dans l'espace rural ?
- La campagne n'est pas au service de la ville → stratégie agricole régionale : sortir de la spécialisation des campagnes, renforcer la diversité des campagnes. Comment diversifier l'agriculture pour sortir des grands marchés ? Echelles nationale, régionale et locale.
- Beaucoup de TPE, PME, Indépendants en zone rurale car convivialité, solidarité, ...  
Besoin de structure ! Mais les pôles de compétitivité situés plutôt en zone métropolitaine (sauf Hainaut avec agro alimentaire).  
→ Mise en place d'un Réseau d'activités économiques en monde rural.

### 3. Évaluation ex-post des projets soutenus par le Développement Rural

*CAPRU – Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de ruralité, Cécile Brulard*

- Atelier rural (2008)
  - Principalement occupés par des TPE des secteurs de la construction et de la distribution/commerce et ensuite de l'agroalimentaire.
  - 91% des entrepreneurs satisfaits.
  - Retombées locales : emploi local, recettes communales, mixité et intégration paysagère, ...
  - Facteurs de réussite :
    - Mieux construits que rénovés
    - Identification des domaines d'activités
    - Min 550 m<sup>2</sup>
    - Phasage des loyers (augmentation progressive)

- Promouvoir l'implantation définitive des entreprises
- Maison de village (2012)
  - Principalement utilisées par les associations et les privés
  - 91% de satisfaits
  - Retombées locales : levier de rencontres, de création d'activités, lieu des festivités, culture – accueil d'artistes, ...
  - Facteurs de réussite :
    - Existence d'une dynamique locale active
    - Implantation adaptée
    - Fonctionnalité et modularité
    - Qualité de l'accueil – bâtiment, comité de gestion disponible et dynamique
- Logement locatif (2015)
  - Occupés principalement par les couple sans enfants (40%)
  - Retombées locales : logements pour ménages à revenus moyens, augmentation du parc de logement → augmentation de la population au moins égale, maintien d'une école à proximité, intégration meilleure localement car différent d'un logement sociale, logement Tremplin : retour des jeunes, logement Intergénérationnel : contact au moins par le dialogue, ...
  - Localisation du logement par rapport aux activités régulières : 54% ok.
  - Endroit agréable, verdoyant et sécurisant : 65% ok.
  - Facteurs de réussite :
    - Intergénérationnels → habitat regroupés >> groupés
    - Tremplin : ristourne si installation au sein de la commune
    - Critères d'attribution auxquels les candidats doivent absolument répondre + critères de sélection des bâtiments (date de mise en service, rénovation ou construction, ...)
    - Loyer selon revenus des ménages
    - Limitation du renouvellement du bail
    - Min 2 chambres + jardin et parking – 140 à 150 m<sup>2</sup>

#### 4. Atelier 1 – Elaboration du PCDR - modification du décret

- Circulaire 2015/01 – 24/08/2015
  - Développement durable : PCDR + Agenda 21 local simultané (aborde aussi la culture, le social, les relations Nord/Sud et nécessite une évaluation)
    - Stratégie wallonne du Développement Durable → va plus loin que les 3 piliers !
  - Flexibilité dans la programmation : addendum pour introduire un nouveau projet à un PCDR en cours de validité
  - Soutien à la transcommunalité (jusqu'à 1Mo €)
  - Assouplissement des projets de DR subsidiables
  - Art. 13 AGW : Cohérence du PCDR + Diagnostic partagé (diagnostic objectif et prospectif de l'auteur + diagnostic subjectif de la population) → point d'attention !
  - Art. 8 AGW : Fiches projets obligatoires → pour les prioritaires : davantage les étoffer (modèle de fiche projet dans la présentation)

- Organismes subsidiés pour accompagner les communes : FRW – WFG - GREOA
- Cheminement PCDR – en moyenne 3 ans.

**Projets présentés lors de la journée :**

- La maison de village passive de Laplaigne
- L'aménagement de l'ancienne ligne 88 en Voie Verte
- Etude et création d'une maison rurale polyvalente – Création d'un pôle centralisateur pour les associations de l'entité
- Création d'un complexe transcommunal sportif et associatif à Onhayé en collaboration avec la commune de Hastière
- Logements intergénérationnels sur le site de l'ancienne carrière d'Opprebais
- La promenade des oiseaux à Martelange